

# SEANCE DU 15 JUILLET 2016

**PRESENTS:** LERUSE Claudy, Bourgmestre-Président;

SCHMITZ Guy, BOCK Armand, LEJEUNE Ghislaine, LEJEUNE Jules, Echevins;

HUBERT André, LEONARD-DUTROUX Véronique, LEONARD Willy, NOERDINGER-DASSENOY Thérèse, MASSARD Jean-Marie, GRANDJEAN Marc, AMORY Bruno, PAQUAY Delphine, BRION Renaud, TOURTEAU-BLAISE Isabelle, HUET Auguste, PIRON Anne, Conseillers;

LENFANT Christophe, Président du C.P.A.S. hors conseil;

NEVE Delphine, Directrice générale.

## LE CONSEIL COMMUNAL,

**Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 20h00.**

Mesdames Véronique LEONARD-DUTROUX, Thérèse NOERDINGER-DASSENOY, Isabelle TOURTEAU-BLAISE et Anne PIRON, Messieurs Jean-Marie MASSARD et Renaud BRION sont excusées.

20h03' - Monsieur Bruno AMORY rejoint la séance.

## SÉANCE PUBLIQUE

- (1) **Droit de tirage étendu 2013-2016.  
Plan d'investissement communal.  
Modification.  
APPROBATION.**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le décret du 21 décembre 2006 modifiant les articles L3341-1 à L3341-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif à certains investissements d'intérêt public;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 03 mai 2007 portant exécution du décret modifiant les articles L3341-1 à L3341-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif à certains investissements d'intérêt public;

Vu la dépêche ministérielle datée du 06 juin 2013 de Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, relative au Fonds d'investissement à destination des communes - Avant-projet de décret modifiant les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un droit de tirage au profit des communes;

Considérant que l'avant-projet de décret décrit ci-dessus a été approuvé par le Gouvernement wallon en sa séance du 02 mai 2013;

Vu le plan d'investissement 2013-2016 arrêté par le collège communal en séance du 24 septembre 2013;

Vu notre délibération du 24 octobre 2013 ratifiant le plan d'investissement communal;

Vu notre délibération du 06 novembre 2014 approuvant la modification du plan d'investissement communal;

Considérant qu'à l'examen plus approfondi du dossier Avenue Noël bis, il a été constaté que l'égouttage est inexistant;

Considérant que pour installer l'égouttage, l'acquisition d'emprises s'avère nécessaire;

Que la mise en oeuvre de ces travaux ne nous permettra pas de rentrer le dossier dans les conditions du plan d'investissement communal;

Considérant que la dégradation des trottoirs du village de Rogery nécessite des travaux de réfection;

Considérant qu'il appartient au conseil communal de modifier le plan d'investissement communal;

Considérant la transmission du dossier à Madame la Releveuse régionale en date du 06/07/2016;

Considérant que le plan d'investissement communal est inscrit à l'article 421/736-60, n° de projet 20140027 du budget extraordinaire;

Considérant l'avis favorable de Madame le Releveur régional, en date du 15 juillet 2016;

Sur proposition du Collège communal;

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE :**

**Article 1. - APPROUVE** le plan d'investissement communal modifié et établi comme suit :

	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
			SPGE	Autres intervenants			
1	Entretien de la voirie en 2014 – PHASE 1	433 213,82 €			433 213,82 €	216 606,91 €	216 606,91 €
2	Entretien de la voirie en 2014 – PHASE 2	379 587,28 €			379 587,28 €	189 793,64 €	189 793,64 €
3	Entretien de la voirie en 2014 – PHASE 3	680 787,26 €			680 787,26 €	340 393,63 €	340 393,63 €
4	Entretien de la voirie en 2014 – PHASE 4	233 037,65 €			233 037,65 €	116 518,83 €	116 518,83 €
5	Modernisation de l'avenue Noël Bis (1)	204 545,47 €	71 942,98 €		132 602,49 €	66 301,25 €	66 301,25 €
<b>TOTAUX</b>						<b>929 614,26 €</b>	<b>929 614,26 €</b>

**Article 2. -** Les subventions prévues dans le décret approuvé par le Gouvernement wallon en sa séance du 02 mai 2013 seront sollicitées auprès de la Direction générale opérationnelle "Routes et Bâtiments" - DGO1 - Département des infrastructures subsidiées - Direction des voiries subsidiées - Boulevard du Nord 8 - 5000 Namur.

**Article 3. -** Copie de la présente sera transmise, pour disposition, à la SPGE à Namur.

**Article 4. -** Copie de la présente sera transmise à Madame la Releveuse régionale pour disposition.

**L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h27.**

**APPROUVE EN SEANCE DU**

La Directrice générale,

Delphine NEVE

Le Président,

Claudy LERUSE